HABITAT

Décision n°2024-110 : Contrat partenaire pour l'évènement "Matinée de la réno" entre Grand Lacet la société SC BOIS

1 DOCUMENT - Publié le 30 mai 2024

DÉCISION

HABITAT

Contrat partenaire pour l'évènement « Matinée de la réno » entre Grand Lac et la société SC BOIS

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-9, 10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 22 mars 2021, du 22 juin 2021, 21 mars 2023, du 30 janvier 2024, donnant délégation au président pour les actes de [illegible]

Considérant que Grand Lac organise un événement démarché « Matinée de la réno » afin de promouvoir la rénovation énergétique des logements sur le territoire le 28 mai 2024,

Considérant que la participation d'artisans et de poseurs locaux du bâtiment à cet événement suppose la conclusion d'une convention de partenariat et l'offre des actions de communication correspondantes,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Est signée une convention de partenariat avec la société SC BOIS, dont le siège social est [illegible] Pétouses – 74150 RUMILLY, représentée par Monsieur Sylvain DERUAZ, afin que celle-ci puisse participer à l'événement « Matinée de la réno ».

ARTICLE 2 : DURÉE

La convention est conclue pour la période de l'événement soit le [illegible] de 9 heures à 13 heures.

ARTICLE 3 : NOTIFICATION

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- La société SC BOIS représentée par M. Sylvain DERUAZ.

Cette décision, une fois exécutoire, peut être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par le biais d'un recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 16 mai 2024

Le Président,

[illegible]

DEC_2024-110.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 208,5 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-n2024-110-contrat-partenaire-pour-levenement-matinee-de-la-reno-entre-grand-lacet-la-societe-sc-bois-27536?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.